

*Initiatives ministérielles*

**LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE  
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES  
PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS  
FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT  
POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ**

**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont le Comité permanent des finances a fait rapport sans amendement.

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Il y a quatre motions d'amendement pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soumises par le député de Essex—Windsor.

[Traduction]

Les motions nos 1, 2 et 4 seront regroupées aux fins du débat, et le résultat du vote sur la motion n° 1 s'appliquera aux motions nos 2 et 4.

[Français]

La motion n° 3 sera débattue et mise aux voix séparément.

[Traduction]

Je vais maintenant présenter à la Chambre les motions nos 1, 2 et 4.

**MOTION D'AMENDEMENT**

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):**

Motion n° 1

Que le projet de loi C-60 soit modifié par la suppression de l'article 1.

Motion n° 2

Que le projet de loi C-60 soit modifié par la suppression de l'article 4.

Motion n° 4

Que le projet de loi C-60 soit modifié par la suppression de l'article 7.

—Ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui poursuit deux ou trois objectifs importants.

Le projet de loi vise d'abord à accroître et à prolonger les paiements de péréquation qui sont faits à sept provinces canadiennes. Là-dessus tout le monde est d'accord et aucun amendement n'a été proposé.

Deuxièmement, le projet de loi prévoit pour les provinces une garantie de recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers pour une période de deux ans. Nous estimons qu'il est important de faire ressortir, par le truchement de ce projet de loi, qu'il est urgent de résoudre l'ensemble des problèmes liés aux paiements de transfert que nous connaissons tous, car, dans bien des domaines, le gouvernement fédéral a refilé la facture aux provinces en réduisant le montant des paiements qu'il était censé leur verser.

Par conséquent, nous avons proposé de réduire la durée de cette garantie pour qu'elle passe de deux ans à un an. En l'espace d'un an, on devrait pouvoir résoudre les problèmes les plus graves relativement aux paiements de transfert et aux paiements de péréquation.

Cette série d'amendements vise un troisième objectif qui est de permettre aux provinces de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral pour que la taxe sur les produits et services, que nous rejetons catégoriquement, s'harmonise bien avec les taxes de vente provinciales.

Nous avons vu et entendu toutes sortes de choses sur la petite entreprise. Qu'il s'agisse d'une petite entreprise du secteur des services, d'une petite entreprise de fabrication, d'un magasin du coin, d'un service de couches pour bébé, on n'entend que des horreurs à propos du fardeau administratif extrême que la TPS a entraîné pour ces entreprises.

• (1240)

J'ai eu des entretiens avec ces petits entrepreneurs de ma circonscription, et ils m'ont tous dit: «Je dois consacrer autant de temps à l'administration de cette taxe qu'à la promotion de mon entreprise.» Je peux vous citer des cas.

Je peux vous parler de la Great Canadian Trading Company qui fait de bonnes affaires en vendant des articles canadiens à des touristes américains dans la région de Windsor. La propriétaire de cette entreprise est venue me voir pour me dire: «Je dois consacrer la moitié de mon temps, sinon plus, à l'administration de cette taxe.» Ce n'est pas qu'elle manque d'instruction. C'est parce que son entreprise est particulièrement complexe et qu'elle n'est pas assez grande pour embaucher un spécialiste qui s'occuperait des problèmes administratifs liés à la TPS. C'est une entreprise qui achète des produits